

le gouvernement pour rétablir la confiance des banques dans les 700 entrepreneurs indépendants qui sont si importants pour nous?

Le ministre des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard s'inquiétait également. Dans son mémoire au comité, il a déclaré:

Cela nous amène à nous demander comment nous tirer de cette situation difficile. Nous ne sommes pas d'accord avec le point de vue voulant que, parce que certaines entreprises privées rencontrent à l'heure actuelle des difficultés financières, il faudrait étatiser tout le secteur. Nous sommes inébranlables à cet égard et nous pensons que si une telle solution était adoptée, nous ne ferions que tomber de Charybde en Scylla. Ce serait également une erreur de conclure que les petites compagnies privées, à elles seules, pourraient nous assurer la prospérité. Personnellement, nous croyons qu'il faudrait déterminer quelles sont, au sein des grandes entreprises, les unités qu'il est possible de gérer, et s'assurer que, grâce à l'appui gouvernemental et à des garanties de prêt, des intérêts privés se porteraient acquéreurs de ces unités et les gèreraient de façon réaliste. Il est évident qu'au début, lors de ce remaniement, il se produirait un léger remous, mais il est certain que si cette solution avait été adoptée lorsque l'on s'est rendu compte du problème, il y a au moins deux ans, l'industrie se serait stabilisée et les marchés ne se seraient pas effondrés.

A ce jour, la province de Nouvelle-Écosse que je représente a refusé de signer un accord avec le gouvernement fédéral. Des propositions ont été faites à Port Hawkesbury en septembre, mais on nous a informés au comité qu'elles sont maintenant en veilleuse, étant donné que le ministre fédéral fait marche arrière.

Certains des points encore en suspens ont été fort bien présentés au comité par le nouveau ministre provincial des Pêches, M. John Leefe. Je ne lirai pas tout ce qu'il a dit, mais simplement quatre des points qu'il a mentionnés. Il disait qu'aucun accord n'avait été signé et il faisait la liste des points de désaccord entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Par exemple, l'engagement de rendre les avoirs au secteur privé dans les cinq ans. Le nouveau ministre provincial a également parlé du maintien des contingents actuels prévus pour la morue de l'Atlantique, qui seraient augmentés annuellement. Enfin, il ajoute qu'aucun niveau de gouvernement ne devrait avoir le contrôle financier de la nouvelle entreprise, et que le financement de la conserverie par le Canada et la Nouvelle-Écosse à coups de millions de dollars devrait être renégocié. Ce sont là quelques-uns des problèmes qui restent à régler.

Le porte-parole de l'Indépendant Sea Producers a lui aussi soulevé au comité des questions fort importantes. Pour ne pas abuser du temps de la Chambre, je n'en rappellerai qu'une ou deux. Les membres de cette association soutiennent que la restructuration équivaut en réalité à la nationalisation subtile, mais néanmoins de fait, du secteur de la pêche dans l'Atlantique. Ils ne sont pas convaincus que ces grosses entreprises seront gérées comme des sociétés commerciales et ils estiment qu'il faudra constamment les renflouer avec force subventions. Ce qui fait que ces gens seront appelés à affronter une concurrence des plus indues. En ce qui les concerne, cette restructuration aura des répercussions fort négatives notamment sur les prix du poisson, les salaires des travailleurs, la mise en marché, la répartition des fonds, l'élaboration des programmes et leur application, et le financement. Ce qu'ils craignent au fond, c'est que cette nouvelle entreprise géante ne puisse fonctionner comme une entreprise commerciale digne de ce nom. Je pourrais m'étendre là-dessus, mais tout cela montre bien les préoccupations que ressentent les gens qui aspirent encore à exercer leur activité dans ce secteur.

D'autres craignent même que cette mesure soit parfaitement inutile puisque les critères qui y sont établis se retrouvent déjà dans la loi sur le développement de la pêche. En vertu de deux

### *Pêches de l'Atlantique*

des dispositions de cette loi, le ministre se voit conférer tous les pouvoirs dont il a besoin pour venir en aide au secteur de la pêche en ces temps difficiles. Pour bien me faire comprendre, je vais citer deux des dispositions en question. Ainsi, en vertu du paragraphe 3(1) de la loi sur le développement de la pêche, le ministre peut entreprendre des projets:

a) en vue d'une exploitation plus efficace des ressources de la pêche et en vue de la recherche et de la mise en valeur de nouvelles ressources de la pêche ainsi que de nouvelles pêcheries;

b) en vue de la présentation et de la démonstration, aux pêcheurs, de nouveaux bateaux de pêche et agrès de pêche, ainsi que de nouvelles techniques de pêche; et

c) en vue de la mise en valeur de nouveaux produits de la pêche et de l'amélioration des procédés de manutention, de transformation et de distribution des produits de la pêche.

Le paragraphe 3(3) prévoit ceci:

(3) Le Ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure avec toute province un accord prévoyant le versement à la province de contributions aux frais de tout projet entrepris par le gouvernement de la province ou l'un de ses organismes, et que le paragraphe (1) autorise le Ministre à entreprendre.

L'article 5 ajoute ceci:

5. Des paiements aux personnes ou catégories de personnes que le gouverneur en conseil peut prescrire, selon les montants et aux conditions que ce dernier peut déterminer, peuvent être faits par le Ministre

a) pour la construction et l'outillage

(i) d'entrepôts frigorifiques commerciaux, ou

(ii) d'installations commerciales de congélation d'appâts, munies d'appareils réfrigérateurs, propres à la conservation des produits de la pêche.

Je pourrais en citer d'autres, mais, d'après moi, lorsqu'ils se sont penchés sur ce problème général, les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans auraient dû se donner la peine de chercher par quels moyens existants ils auraient pu venir en aide aux gens de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, ma province d'origine, ces gens dont la situation est très précaire du fait de la baisse cyclique de l'activité économique. Je dis «cyclique» comme quelqu'un qui a de l'expérience dans ce domaine. Je sais que la citation biblique relative aux «sept années de vaches grasses suivies de sept années de vaches maigres» semble s'appliquer au secteur de la pêche. Nous avons nos hauts et nos bas comme vous le savez certainement, monsieur le Président, étant vous-même originaire du Nouveau-Brunswick. Au lieu de recourir au moyen dont je viens de parler pour remédier à ces problèmes, ces responsables ont préféré proposer toute une nouvelle mesure législative qui vise, en réalité, à balkaniser et à diviser toutes les provinces de la région atlantique ainsi que le Québec.

Pour conclure, je voudrais simplement ajouter que si c'est la meilleure offre que le gouvernement fédéral puisse faire, après deux ans d'atermoiements et d'études exhaustives de la part du groupe de travail Kirby, les députés de notre parti ont décidé de le laisser faire parce que le temps commence à manquer aux habitants de la région atlantique dont les ressources financières, dans certains secteurs, sont complètement à sec. C'est l'aspect déplorable de tout le pétrin dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. C'est pourquoi nous acceptons d'adopter cette mesure à la troisième lecture aujourd'hui.

Fait significatif, à l'exception du député de Grand-Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey), dont l'amendement concernait la Société de commercialisation du poisson salé et que vous avez donc déclaré irrecevable, monsieur le Président, le parti progressiste conservateur et ses membres sont les seuls à avoir proposé des amendements à la Chambre en vue de renforcer ce projet de loi et de le rendre plus acceptable aux yeux